



Assemblée générale

Distr. générale
17 février 2022
Français
Original : anglais

Groupe de travail à composition non limitée sur les munitions classiques

Ordre du jour provisoire et annotations

1. Élection du (de la) Président(e)
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Organisation des travaux.
4. Échange de vues général.
5. Élaboration d'un nouveau cadre mondial devant combler les lacunes existantes dans la gestion des munitions tout au long de leur cycle de vie :
 - a) Questions relatives à la sûreté des munitions classiques ;
 - b) Questions relatives à la sécurité des munitions classiques ;
 - c) Processus mondiaux, régionaux et sous-régionaux en place ;
 - d) Coopération et assistance internationales en place ;
 - e) Cadre global pour garantir une gestion sûre, sécurisée et durable des munitions tout au long de leur cycle de vie aux niveaux national, sous-régional, régional et mondial ;
 - f) Élaboration d'un ensemble d'engagements politiques devant constituer un nouveau cadre mondial qui permettra de combler les lacunes existantes en matière de gestion des munitions tout au long de leur cycle de vie, notamment pour ce qui est de la coopération et de l'assistance internationales.
5. Questions diverses.
6. Adoption du rapport final.



Annotations

1. Élection du (de la) Président(e)

En attendant qu'un(e) président(e) soit élu(e), le Secrétaire général ou une personne le représentant ouvrira la session en tant que président(e) provisoire. Le groupe de travail à composition non limitée sera invité à élire un(e) président(e).

2. Adoption de l'ordre du jour

Le groupe de travail à composition non limitée sera invité à adopter l'ordre du jour tel qu'il figure dans le présent document.

3. Organisation des travaux

Le groupe sera invité à adopter le programme de travail provisoire de sa première session.

Conformément à la résolution [76/233](#) de l'Assemblée générale, le groupe de travail à composition non limitée tiendra deux sessions de cinq jours à New York en 2022 et une session de cinq jours à Genève en 2023, qu'il fera précéder de consultations si nécessaire, selon les créneaux disponibles et avec le concours des organisations internationales et non gouvernementales concernées, et il tiendra une session d'organisation avant la première réunion. En raison de l'indisponibilité de salles de conférence à l'Office des Nations Unies à Genève due aux rénovations en cours, le groupe peut convenir de changer le lieu de la deuxième session de cinq jours en 2022 pour la tenir à Genève, et de changer le lieu de la session de cinq jours en 2023 pour la tenir à New York, et proposer ces changements à l'Assemblée générale pour examen et adoption.

Le groupe sera également invité à décider de son règlement intérieur et de la participation d'États observateurs, d'organisations intergouvernementales, d'organismes des Nations Unies, d'organisations internationales, d'organisations non gouvernementales et d'autres parties intéressées par ses travaux.

4. Échange de vues général

Les participantes et participants au groupe échangeront leurs vues sur les questions relatives à la gestion des munitions classiques tout au long de leur cycle de vie.

5. Élaboration d'un nouveau cadre mondial devant combler les lacunes existantes dans la gestion des munitions tout au long de leur cycle de vie

Les participantes et participants au groupe seront invités à élaborer une série d'engagements politiques devant constituer un nouveau cadre mondial relatif aux munitions classiques aux fins des recommandations finales du groupe.

Conformément à la résolution [76/233](#) de l'Assemblée générale, le groupe tiendra compte des recommandations figurant dans le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux créé en application de la résolution [72/55](#) et des vues de tous les États participants et se fondera sur la série de consultations qui s'est tenue en 2018 et en 2019 au titre de la résolution [72/55](#) de l'Assemblée, sur le document non officiel présenté par l'Allemagne au sujet des consultations et sur les contributions écrites et orales reçues des États Membres sur la même question.

6. Questions diverses

Le groupe abordera des questions diverses.

7. Adoption du rapport final.

Conformément à la résolution [76/233](#) de l'Assemblée générale, le groupe de travail à composition non limitée soumettra à l'Assemblée, à sa soixante-dix-huitième session, un rapport sur ses travaux, y compris des recommandations pour un ensemble d'engagements politiques devant constituer un nouveau cadre mondial relatif aux munitions classiques.
